

■ L'interview

Pascal Magoarou, Point de contact national LIFE au ministère de l'Ecologie et du Développement Durable nous en dit plus sur l'intérêt de LIFE pour la Normandie.

En quoi consiste LIFE ?

LIFE, L'Instrument Financier pour l'Environnement, est un outil de financement européen dont l'objectif est de soutenir le développement et la mise en oeuvre de la politique européenne de l'environnement et du développement durable.

Quelles sont ses particularités par rapport à d'autres programmes européens ?

LIFE Environnement se place sur le créneau de la démonstration, de l'expérimentation de techniques et des méthodes innovantes, c'est-à-dire entre d'un côté la recherche et de l'autre les actions structurelles, répétitives et à grande échelle.

Quelles sont les chances d'être retenu ?

Il faut bien comprendre que LIFE est un concours, récompensant les projets les plus exemplaires. Chaque année, sur 600 à 700 candidatures provenant de toute l'Europe, une centaine seulement est retenue. En France, on a trop peu de candidatures, du fait notamment d'un déficit d'information sur LIFE. Le ministère, aidé en cela par le réseau des Euro Info Centres a décidé de réagir, en réalisant cette année une action renforcée d'information et d'assistance aux candidats.

Comment faire pour déposer sa candidature et qui peut m'aider dans cette démarche ?

Il faut lire très attentivement l'ensemble des documents et suivre à la lettre les instructions pour remplir les formulaires fournis. Toute erreur ou oubli formel entraîne l'élimination directe du dossier par la Commission. Sur le fond, le projet doit concerner un problème environnemental majeur au niveau européen, mentionné dans les lignes directrices constituant la première partie du guide de candidature.

Contact : MEDD - Pascal Magoarou
Tél : 01 42 19 16 06

■ Le marché intérieur et les entreprises

L'EXTENSION DU MARCHÉ INTERIEUR À 10 ETATS : OBJECTIF ELARGISSEMENT

Le 1^{er} mai 2004, dix Etats (8 Pays d'Europe Centrale et Orientale : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie et deux îles méditerranéennes : Malte et Chypre) intégreront le marché intérieur, que constitue la Communauté européenne.

La pierre angulaire de l'adhésion au marché intérieur est le respect de quatre libertés de circulation fondamentales : des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Ces libertés sont la source de multiples opportunités pour les entreprises européennes car les échanges sont facilités, qu'ils soient commerciaux, financiers, culturels,... etc.

Mais les conditions d'adhésion à l'Union européenne vont au-delà et impliquent l'intégration de l'acquis communautaire. Ce dernier, s'il comprend les quatre libertés de circulation, signifie aussi le respect des valeurs (démocratie, économie de marché...) et règles qui régissent l'Union européenne. Ces règles se trouvent dans les Traités, règlements et directives constitutifs du droit communautaire. 31 chapitres sont concernés : **politique sociale, protection des consommateurs, environnement, fiscalité, concurrence...** Pour intégrer cet acquis, les futurs Etats ont dû adopter des milliers de normes dans leurs droits nationaux, ce qui constitue des contraintes très importantes pour les entreprises de ces pays qui sont chargées de les mettre en oeuvre. Mais, l'intégration de l'acquis communautaire crée une uniformisation du droit et un renforcement de la sécurité juridique, réduisant alors les craintes liées au commerce international et facilitant les échanges intracommunautaires. Il est important que les PME de l'actuelle Union européenne se positionnent en tant qu'acteurs et non en tant que spectateurs d'un événement qui les concernera au premier plan. Pour cela, s'informer sur les nouveaux Etats, sur les enjeux et apports concrets de l'élargissement et s'interroger sur le positionnement à avoir au sein de l'Europe élargie apparaît capital.

Dans cet objectif, nous traiterons, dans les futurs numéros, des différentes problématiques liées à l'intégration des chapitres de l'acquis communautaire dans notre rubrique «Elargissement : quoi de neuf ?»

■ Elargissement : quoi de neuf ?

L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS CANDIDATS

80 à 110 milliards d'euros ! C'est ce que les pays candidats doivent payer pour accéder à l'Union européenne selon une estimation de la Commission européenne... C'est dire si **l'environnement est un enjeu majeur du processus élargissement**. En effet, les futurs Etats doivent adapter leur législation environnementale aux «normes» de l'Union européenne, et donc adopter les directives relatives à la pollution de l'eau, de l'air, à la gestion des déchets, des produits chimiques, à la biotechnologie, et à la protection de la nature...

Or, l'utilisation massive des ressources naturelles, les rejets industriels et le problème du traitement des eaux usées, notamment, ont abouti à une situation environnementale préoccupante dans la plupart des pays d'Europe centrale. Seulement, **la nécessaire meilleure prise en compte de la protection de l'environnement**, condition fondamentale pour adhérer à l'UE, **offre de nombreuses opportunités aux entreprises de l'Union actuelle**. Les pays candidats ont, en effet, de multiples besoins en la matière et un transfert de savoir-faire ou de capital, notamment par le biais d'investissements directs étrangers, peut être effectué par les entreprises européennes.

Les entreprises de l'Union actuelle peuvent encore se positionner car, au vu des difficultés des PECO en la matière, des délais dérogatoires à la transposition de l'acquis communautaire leur sont accordés. Ces délais sont variables selon les Etats, mais ils ne se situent pas au-delà de 2015. Or, les Etats ont des besoins différents.

Quelques exemples :

- La **Hongrie** est particulièrement en retard dans le domaine du traitement des eaux usées.
- La **Pologne**, dont le marché est déjà convoité par les allemands et les danois, offre encore de belles perspectives aux entreprises françaises malgré ses nettes avancées en la matière.
- La **République Tchèque** a encore de gros progrès à fournir en matière de protection de l'air, pollution industrielle, protection de la nature, recyclage des déchets et maintenance des installations classées.

Pour plus d'informations, consultez : <http://elargissement-ue.basse-normandie.cci.fr> et www.haute-normandie.net/hni/europe/elargissement.htm — <http://www.industrie.gouv.fr/eic/>

■ Quelques brèves réglementaires

Droit des sociétés : simplification de l'information sur les sociétés

La Commission vient d'adopter une directive dont l'objectif est de simplifier et de faciliter l'information sur les sociétés. Les formalités de publicité pourront désormais être effectuées par voie électronique.

Accises : nouvelle réglementation anti-fraude

Une décision vient d'être adoptée au niveau européen visant à informatiser les documents accompagnant les produits soumis à accises (alcools, tabacs et huiles minérales).

Ce nouveau système permettra aux Etats membres d'être informés en temps réel des mouvements en cours, et de mettre en place des contrôles préalables.

Transport maritime : pétroliers à simple coque à éliminer au plus vite

Le Parlement européen vient d'adopter le rapport de Wilem Pieccyck qui entérine les accords des ministres des transports. Ce nouveau règlement européen devrait entrer en vigueur début août et prévoit une accélération du retrait des pétroliers à simple coque. La Commission proposait 2015 alors que le PE et le Conseil ont fixé la date limite à 2010.

■ Un projet pour un programme

Recherche et développement : le 6^{ème} PCRD

Les programmes cadres de recherche et développement (PCRD) favorisent la promotion de la technologie européenne sur la base d'appels d'offres thématiques et réguliers qui postulent le partenariat entre entreprises, laboratoires et universitaires, en vue de la mise en oeuvre de projets pré-compétitifs. Ce 6^{ème} programme a dégagé 7 thématiques prioritaires pour renforcer l'espace européen de recherche ; sciences de la vie, génomique et biotechnologies pour la santé ; technologies pour la société de l'information ; nanotechnologies, matériaux intelligents, nouveaux procédés de production ; aéronautique et espace ; sûreté alimentaire et risques pour la santé ; développement durable, changement planétaire et écosystème et citoyens et gouvernance dans la société européenne de la connaissance. Il est ouvert à toutes les entités juridiques établies (privés ou publiques). Les conditions d'octroi des subventions varient suivant les actions. De manière générale, le financement communautaire n'est jamais de 100% et requiert un co-financement national. Et, il n'existe pas de quotas par pays. Le budget pour 2002-2006 est de 17,5 milliards d'euros.

La société Terre de Lin a participé à un projet intitulé, **HI-FI High modulable fibreboard**, financé dans le cadre du 5^{ème} PCRD. L'objectif était de développer un procédé innovateur pour la production de panneaux de fibres agglomérées menant à un produit avec des possibilités de moulage considérablement augmentées tout en réduisant l'utilisation des ressources (bois, énergie) et l'impact sur l'environnement. En raison de sa haute qualité, ce produit pourra se substituer aux matériaux utilisés dans l'industrie automobile ainsi que dans d'autres secteurs industriels comme les moulures décoratives. Ce projet qui s'est clôturé en janvier dernier a reçu une aide de l'ordre de 3 millions d'euros.

Consultez Europractika pour connaître d'autres projets européens en Haute-Normandie. <http://europractika.drakkaronline.com>

■ Le réseau à votre service !

Entreprises : l'Europe se construit avec vous !

Consciente qu'il existe encore des obstacles au sein du Marché Intérieur, la Commission européenne a souhaité mettre en place un mécanisme de remontée d'information afin de connaître vos difficultés. Elle renforce ainsi sa capacité à évaluer la mise en oeuvre de ses politiques et peut ainsi mieux répondre aux attentes des entreprises. Vous rencontrez des entraves ou des dysfonctionnements sur le marché européen : obstacles techniques, fiscaux, réglementaires... La Commission est à votre écoute via le réseau des EIC. Après vous avoir informé des règles applicables ou des procédures de recours, notre réseau se fera l'écho de vos difficultés auprès de la Commission européenne afin qu'elle puisse améliorer le bon fonctionnement de la libre circulation.

Contact : votre EIC en région



■ Agenda

- **9 septembre** - Petit-déjeuner sur «le Télétravail» organisé par l'EIC de Caen
- **Octobre** - Atelier ATEX : «Comment appréhender la nouvelle réglementation sur les atmosphères explosives ?» - EIC de Rouen
- **Novembre** - Colloque : «L'impact de l'élargissement sur les prestations de services industrielles et le BTP» - EIC de Rouen
- **Décembre** - Visio-conférence : «Elargissement entre entreprises bas-normandes et entreprises PECO» - EIC de Caen

Qui sommes-nous ?

Point de contact régional de la Commission européenne,
les Euro Info Centres sont un service d'information et de conseil pour les entreprises sur la réglementation européenne.

En Basse-Normandie
Tél : 02 31 54 40 39 - Fax : 02 31 54 40 41
eic-fr260@basse-normandie.cci.fr
<http://www.basse-normandie.cci.fr>

En Haute-Normandie
Tél : 02 35 88 44 42 - Fax : 02 35 88 06 52
geraldine@haute-normandie.cci.fr
<http://www.drakkaronline.com/rubriques/europe>